

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2016

Convocation du 14 octobre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2016.
2. Modification des statuts de la CCBG
3. Election des délégués de la future communauté de Communes du Pithiverais
4. Propositions de prêt pour le financement des travaux de voirie
5. Financement des projets d'écoles pour l'année 2017
6. Proposition d'extension du réseau d'assainissement - Hameau de Gallerand
7. Modifications de la composition de certaines commissions
8. Modification du règlement de la ZAC des Tirelles
9. Affaires diverses.

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, E.DENIAU, P.LABRUNE, V.GOUEFFON, C.BARBIER, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.COLMAN par B.TARRON, P.THAUREAUX DE LEVARE par S.BOUDIN, C.DEGUIL par C.BARBIER, I.PROSSER par N.MATHURIN.

Absents excusés : C.LOISEAU, C.BURGOT

Secrétaire de séance : M.DELARUE.

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Proposition de dissolution de l'AFIAFAF de Chilleurs.
- Proposition de convention avec la CCBG pour la mise à disposition du conseiller de prévention.
- Proposition de subvention à la SAFO
- Proposition de vente de terrain.
- Proposition d'échange de terrain.
- Proposition d'accès au portail CHORUS PRO

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Modification des statuts de la CCBG – Compétence SPANC

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, il convient de modifier les statuts de la CCBG pour la compétence relative à l'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais relative à l'exercice de la compétence « Service Public d'Assainissement Non Collectif » en tant que compétence facultative et non plus optionnelle à compter du 1^{er} janvier 2017.

Election des délégués de la future Communauté de Communes

L'élection est ajournée et sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

Emprunt pour financement des travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de contracter un emprunt de 210 000 € pour assurer le financement des travaux de voirie réalisés au cours de l'année 2016.

Le Conseil Municipal, décide de retenir la proposition de la Banque Postale avec les conditions suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 210 000 €
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financement des travaux d'investissement de voirie
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1^{er} janvier 2027.
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 21.12.2016 avec versement automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 0,64 %
- Echéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- Commission d'engagement : 300 €

Extension des réseaux d'eaux usées et d'eau potable - Chemin du Bouzeau

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un projet de viabilisation de trois terrains à bâtir à Gallerand, Chemin du Bouzeau. Afin d'éviter la réalisation de multiples branchements dans l'emprise de ce chemin communal, il paraît judicieux de créer un réseau collectif permettant de desservir ces terrains en eau et en assainissement. Les propriétaires acceptent de rembourser la Commune à hauteur des frais engagés.

Un devis a été établi par l'entreprise GROSSAIN pour un montant de 12 009,00 € HT.

Le Conseil Municipal, accepte la prise en charge de ces travaux pour un montant de travaux de 12 009,00 € HT, soit 14 410,80 € TTC, et charge Monsieur le Maire d'établir les titres aux propriétaires des terrains concernés.

Modification du règlement de la ZAC des Tirelles

Une demande de modification de l'article 10.5.3 du règlement de la ZAC a été déposée par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Loiret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les modifications proposées et valide le règlement dont une copie est jointe en annexe.

Dissolution de l'AFIAFAF : ATTRAY, CHILLEURS AUX BOIS, MONTIGNY, SANTEAU

Monsieur le Maire expose au Conseil que le bureau de l'Association Foncière Intercommunale d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier d'ATTRAY, CHILLEURS AUX BOIS, MONTIGNY, SANTEAU a, par délibération du 6 octobre 2016, demandé sa dissolution et proposé que l'actif et le passif de l'Association soient attribués à ses communes membres selon la clef de répartition définie ci-dessous :

Commune d'ATTRAY :	35 %
Commune de CHILLEURS AUX BOIS :	41 %
Commune de MONTIGNY :	12 %
Commune de SANTEAU :	12 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte que les actifs et passifs de l'association soient reversés aux communes concernées suivant ce principe de répartition.

Renouvellement de la convention de mise à disposition du conseiller de prévention CCBG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de renouvellement de la convention de mise à disposition du Conseiller de prévention de la CCBG, pour les années 2016 et 2017.

Installation CHORUS PRO à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil des nouvelles obligations réglementaires en matière de finances publiques à compter du 1^{er} janvier 2017. La facturation électronique sera étendue à l'ensemble des entreprises et à tous les acteurs de la sphère publique grâce à l'ouverture d'un portail de dépôt unique, accessible via internet et dénommé CHORUS PRO.

Un devis a été demandé à notre prestataire informatique SEGILOG pour la mise en place d'un logiciel adapté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte d'une part la proposition de mise en service du portail CHORUS PRO pour un montant forfaitaire de 350 € HT, et accepte d'autre part la proposition d'abonnement sur une période de 3 ans (2017-2019) pour l'utilisation du logiciel, d'un montant annuel de 175 € HT, soit un montant total de 525 € HT. Les dépenses seront à inscrire à l'article 205 dans les budgets des 3 années à venir.

Subvention SAFO - Conférence au château de Chamerolles

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par la SAFO (Société des Amis de la Forêt d'Orléans) pour une conférence devant avoir lieu le dimanche 23 octobre 2016 au Château de Chamerolles.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € qui sera inscrite à l'article 6574.

Vente de la parcelle ZX 134 - Impasse du Pied Boiteux

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'acquisition déposée par Monsieur GIBERT Thierry, pour la parcelle ZX 134, située impasse du Pied Boiteux et d'une superficie de 100 m².

Monsieur GIBERT Thierry propose un prix forfaitaire de 1 000 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de vendre la parcelle ZX 134, à Monsieur GIBERT Thierry, pour un prix forfaitaire de 1 000 €. Les frais liés à cette opération seront entièrement pris en charge par l'acquéreur de la parcelle.

Echange de parcelles – Rue des Merisiers

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet d'échange de parcelles entre la Commune et Monsieur MENAGER Denis.

Afin de faciliter les aménagements de voirie actuellement en cours dans la future rue des Merisiers (actuellement dénommée rue du Grand Orme), il est proposé un échange de terrain portant sur la partie Ouest de la parcelle ZH 542, appartenant à la Commune, et une partie de la parcelle ZH 540 (côté Sud en bordure de route sur une largeur de 4 mètres), appartenant à Monsieur MENAGER Denis. La surface concernée est estimée à 292 m².

Le Conseil Municipal accepte le principe d'échange avec Monsieur MENAGER Denis d'une partie des parcelles ZH 540 et ZH 542, précise que tous les frais liés à cette opération seront pris en la charge par la Commune, et charge Monsieur le Maire de transmettre ladite délibération à Maître DOUVIN, Notaire à NEUVILLE AUX BOIS, pour établir la transaction.

Révision des compositions de différentes commissions

Vu la démission d'un conseiller municipal, membre de cette commission. La composition de la commission doit donc être révisée. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la liste des membres qui siégeront à ces commissions :

- Commission d'Appel d'Offres

- **Délégués Titulaires :**

- M. Bernard TARRON
- M. Philippe COLMAN
- M. Philippe LABRUNE

- **Délégués Suppléants :**

- M. Michael DELARUE
- Mme Isabelle PROSSER
- M. Jean Claude BOUDIN

- Commission d'ouverture des plis

- **Délégués Titulaires :**

- M. Bernard TARRON
- M. Philippe COLMAN
- M. Jean Claude BOUDIN

- **Délégués Suppléants :**

- M. Philippe LABRUNE
- M. Michael DELARUE
- Mme Isabelle PROSSER

Affaires diverses

- **Ecole maternelle :**

Le projet de classe verte à INGRANNES pour une classe de 23 élèves est accepté. La Commune participera à hauteur de 120 € par enfant, soit un montant total de 2 760,00 € qui sera inscrit sur le budget 2017.

Un deuxième projet est accepté sur le thème de l'équitation, pour une classe poney sans hébergement sur une semaine pour 21 élèves. La Commune participera à hauteur de 22 € par enfant, soit un montant total de 462 € qui sera inscrit sur le budget 2017.

- **Ecole élémentaire :**

La Commune accepte de participer à hauteur de 1 000 € pour un projet musical.

- Le Conseil municipal retient le modèle de colis de Noël qui sera distribué aux Chilleurois âgés de plus de 75 ans.

- Le Conseil est informé de l'organisation du prochain Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint ABSENT	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent	Mme LOISEAU Christine ABSENT	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe ABSENT	
Mme DEGUIL Catherine	Mme PROSSER Isabelle	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme BURGOT Christelle ABSENTE	
Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien				